

EPARGNE OXYGENE

(8-Year Coupon Trigger Redeemable Note¹)

Titre de créance complexe à capital non garanti.

Un produit lié à l'indice EURO STOXX 50[®]

**Durée conseillée d'investissement : 8 ans
(en l'absence de remboursement anticipé)**

Produit éligible au compte titres et à l'assurance vie auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables selon les contrats.

«Epargne Oxygène» constitue un placement risqué alternatif à un investissement de type actions, et permet à l'investisseur de s'exposer à l'indice EURO STOXX 50[®] (indice actions regroupant les 50 plus grandes valeurs de la zone euro - ci-après «l'indice»). La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.

À l'échéance des 8 ans, l'investisseur subit une perte en capital en cas de baisse de plus de 35% de l'indice. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité.

Fonctionnement

La valeur initiale de l'EURO STOXX 50[®] est définie à la date d'observation initiale (25 juillet 2011).

Mécanisme de remboursement par anticipation

L'indice est ensuite examiné à chaque date d'observation semestrielle à partir de la 3^{ème} année. Le titre sera remboursé par anticipation si l'indice clôture à sa valeur initiale ou au-dessus à la date d'observation semestrielle. Si l'indice est au-dessus de son niveau initial, le produit est remboursé par anticipation à 100%**, plus les coupons de 3,5% par semestre écoulé. Si l'indice est en-dessous de son niveau initial, aucun coupon n'est payé et le produit n'est pas remboursé par anticipation.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur reçoit le remboursement suivant**:

- Si l'indice ne baisse pas de plus de 35% par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation (25 juillet 2011), l'investisseur reçoit 100%* du montant investi (1000 EUR) plus le versement de tous les coupons semestriels (16 x 3.50%)**.
- Si l'indice baisse de plus de 35% par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation, l'investisseur subit une perte en capital pouvant être totale en cas de situation extrême. L'investisseur sera dans la même position que s'il avait réalisé un placement direct dans l'indice, et perdra donc 1% du montant nominal initial de chaque titre pour toute baisse de 1% de l'indice par rapport à sa valeur initiale.

L'investisseur supporte le risque de crédit de Credit Suisse (Moody's Aa1, S&P A+, Fitch AA-)²

CREDIT SUISSE 

* la garantie ou protection en capital n'est valable qu'à l'échéance du support, sous réserve d'absence de vente des titres, hors frais annexes et fiscalité applicable sous réserve qu'à l'échéance l'indice ne baisse pas de plus de 35% par rapport à sa valeur initiale.

** Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Merci de lire l'avertissement en dernière page

1) Le nom en français du produit n'est pas celui utilisé dans le Prospectus. Seul le nom en anglais est utilisé dans le Prospectus.

2) Au 28 février 2011. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus de Base et son résumé traduit en français. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance de ce Prospectus et des documents incorporés en référence avant de souscrire au produit.

EPARGNE OXYGÈNE

(8-Year Coupon Trigger Redeemable Note¹)

Avantages

- A l'échéance, remboursement de 100%* du montant investi du produit si l'indice clôture à 65% ou plus de sa valeur initiale.
- Performance semestrielle de 3.50%** du produit en cas de rappel anticipé même si le marché est en hausse de moins de 3.50%.
- Notation de l'émetteur : Moody's Aa1 / S&P A+ / Fitch AA-2.

Inconvénients

- Perte en capital si l'indice baisse de plus de 35%* par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation.
- Pas de versement de dividende des valeurs comprises dans l'Indice EURO STOXX 50[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.
- Plafonnement des coupons semestriels à 3.50%**; l'investisseur ne profite pas d'une hausse totale de l'indice.
- Risque de taux : toute modification des taux d'intérêt sur le marché peut affecter négativement la valeur du produit.
- Risque d'illiquidité : dans certaines circonstances, le marché secondaire des titres peut être illiquide.
- En cas de revente des titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale.
- L'investisseur supporte le risque de crédit de Credit Suisse AG (Moody's Aa1, S&P A+, Fitch AA). Il existe un risque de perte totale dans le cas où l'émetteur deviendrait insolvable ; l'investissement n'est soumis à aucun système de garantie du capital. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 2 à 8 ans.

Principaux termes et Conditions Générales

Emetteur	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
Notation de l'émetteur	Aa1 (Moody's) / A+ (S&P) / Fitch (AA-) ²
Période de souscription	23 mai au 25 juillet 2011
Prix d'émission	1000,00 EUR par coupure
Commission de rachat	Néant
Montant nominal	1000,00 EUR
Date d'observation initiale	25 juillet 2011
Valeur initiale	Niveau de clôture de l'Indice le 25 juillet 2011
Date d'émission et règlement	1 ^{er} août 2011
Durée	8 ans au plus, sous réserve d'un remboursement anticipé
Dates d'observation	25 juillet 2013, 27 janvier 2014, 25 juillet 2014, 26 janvier 2015, 27 juillet 2015, 25 janvier 2016, 25 juillet 2016, 25 janvier 2017, 25 juillet 2017, 25 janvier 2018, 25 juillet 2018, 25 janvier 2019
Dates de paiement / remboursement	08 août 2013, 10 février 2014, 08 août 2014, 09 février 2015, 10 août 2015, 08 février 2016, 08 août 2016, 08 février 2017, 08 août 2017, 08 février 2018, 08 août 2018, 08 février 2019
Date d'observation finale	25 juillet 2019
Date d'échéance	8 août 2019
Coupon	3.50% / semestre
Indice sous-jacent	EURO STOXX 50 [®] www.stoxx.com Bloomberg : SX5E Index
Remboursement anticipé	Le remboursement anticipé dépend de la variation de l'indice. Si l'indice clôture à sa valeur initiale ou au-dessus à l'une des dates d'observation (autres que la date de fin d'observation), le produit sera remboursé par anticipation à la date de remboursement correspondante : remboursement de 1000 EUR plus paiement d'un montant égal au nombre de semestres écoulés x Coupon
Remboursement à l'échéance	- Si l'indice ne baisse pas de plus de 35% par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation : 100% du montant investi (= 1000 EUR) plus paiement de 16 coupons (= 16 x 3.50%). - Si l'indice baisse de plus de 35% par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation : (valeur de clôture à la date de fin d'observation / valeur initiale) x 1000 EUR
Cotation	Une cotation sur la Bourse de Luxembourg sera demandée; cependant aucune assurance n'est donnée qu'une telle demande sera acceptée.
ISIN	XS0629616359

* la garantie ou protection en capital n'est valable qu'à l'échéance du support, sous réserve d'absence de vente des titres, hors frais annexes et fiscalité applicable.

** Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

SCÉNARIOS DE MARCHÉ

Hypothèse : La valeur initiale de l'indice est fixée à 2900 points.

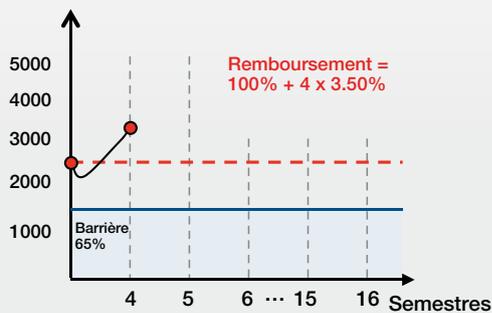
Le produit sera remboursé par anticipation si l'indice sous-jacent clôture à 2900 points ou au-dessus à une des dates d'observation semestrielle.

Ces scénarios de marché sont fournis uniquement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication de la performance future du produit.

SCÉNARIO 1 : CAS FAVORABLE

1^{re} date d'observation (25 juillet 2013) : l'indice clôture à 2980 points :
Remboursement du produit (1000 EUR) + Paiement du coupon de 3.50% x 4

Soit un Taux de Rendement Annuel* de 6.77%



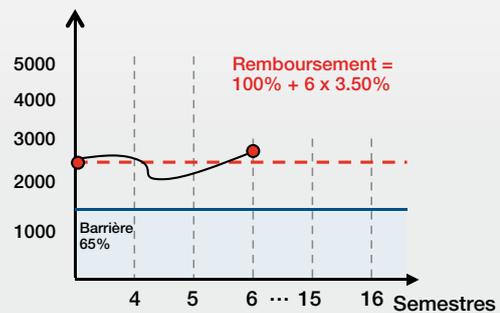
SCÉNARIO 2 : CAS MÉDIAN REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

1^{re} date d'observation (25 juillet 2013) : l'indice clôture à 2200 points :
Pas de remboursement anticipé

2^e date d'observation (27 janvier 2014) : l'indice clôture à 2500 points :
Pas de remboursement anticipé

3^e date d'observation (25 juillet 2014) : l'indice clôture à 3000 points :
Remboursement anticipé (1000 EUR) + Paiement du coupon de 3.50% x 6

Soit un Taux de Rendement Annuel* de 6.56%



SCÉNARIO 3 : CAS DÉFAVORABLE

1^{re} date d'observation : l'indice clôture à 2200 points :
Pas de remboursement anticipé

2^e date d'observation : l'indice clôture à 1900 points :
Pas de remboursement anticipé

3^e date d'observation : l'indice clôture à 1250 points :
Pas de remboursement anticipé

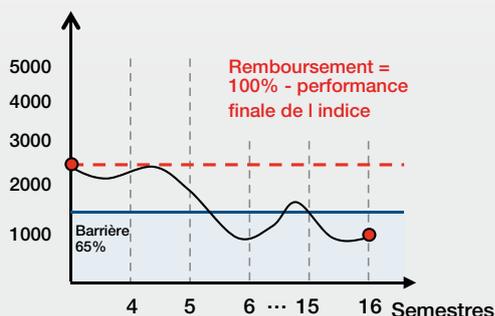
4^e date d'observation : l'indice clôture à 1200 points :
Pas de remboursement anticipé

L'Indice reste en dessous de son niveau initial à toutes les dates de constatation jusqu'à l'échéance

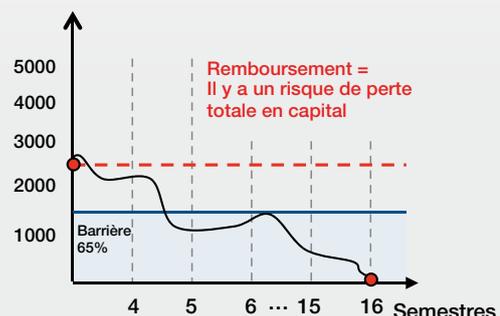
Date d'observation finale : l'indice clôture à 1160 points

Montant du remboursement = $1160 / 2900 \times 1000$ EUR = 400 EUR

Soit un Taux de Rendement Annuel* de -10.82%



Dans le scénario le plus défavorable où l'indice céderait plus de 35% de sa valeur à la date d'observation finale, la perte en capital sera supérieure à 35% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le scénario le plus défavorable.



*Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

● les cercles insérés dans les graphes ci-dessus correspondent aux dates d'observation

Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E).

Avertissement

Les titres n'ont pas fait l'objet d'une documentation dans le contexte d'une offre au public en France au sens de l'article L. 411-1 du Code Monétaire et Financier et des articles 211-1 et suivant du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et n'ont pas été ni ne seront soumis à l'Autorité des marchés financiers pour approbation, revue préalable, ou autrement.

Les titres ne font l'objet et ne peuvent faire l'objet d'aucune offre, vente ou distribution, directe ou indirecte, auprès du public en France. Ni le présent document ni aucun autre document relatif aux titres n'a été ni ne sera diffusé ou distribué auprès du public en France.

Les titres ne peuvent être vendus ou distribués en France qu'en conformité avec l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et uniquement (i) aux prestataires de services d'investissement fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou aux investisseurs qualifiés investissant pour leur propre compte tel que prévu aux articles L. 411-2, D. 411-1 to D. 411-4, D. 734-1, D 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier à l'article 211-2-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (ii) dans le cadre d'une opération conforme à l'article L. 411-2-I-1^o- 2^o- ou 3^o du Code monétaire et financier à l'article 211-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers dans des conditions non constitutives d'une offre au public et en conformité avec les articles L. 341-1 à L. 341-17 du Code monétaire et financier.

En conséquence, chaque distributeur s'engage à ne pas offrir, vendre ou distribuer les titres directement ou indirectement dans des conditions pouvant constituer une offre au public en France et à ne pas diffuser ou distribuer le présent document ni aucun autre document relatif aux titres auprès du public en France.

Conformément à l'article 211-3 3^o du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les titres ne pourront être revendus, directement ou indirectement, au public en France que conformément aux règles applicables aux offres de titres au public (et en particulier les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 to L. 621-8-3 du Code monétaire et financier).

Copyright © 2011 Credit Suisse et/ou ses filiales.